

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 772

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 12

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« de l'organisme d'habitations à loyer modéré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.